
CONSEIL MUNICIPAL
du
Lundi 13 février 2020 à 19h30

Etaient présents : Jean-Paul COZIEN, Emmanuel GUEGUEN, Nadine HASCOET, Yann ILEMOINE, Stéphane JAYR, Bruno KERIHUEL, Brigitte LANNUZEL, Valérie LE ROUX, Danièle LE STER, Jean-Christophe MAHE, Estelle PAUMARD, Anne-Marie RIOU,

Absents excusés : Sébastien BOURHIS, Bernard PALUD,

Étaient absents : Dominique LECOMTE, Isabelle MORVAN, Pierre TALLEC

Monsieur Le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des élus pour le travail effectué durant ce mandat.

APPROBATION A L'UNANIMITE DES PV DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 21 OCTOBRE 2019 ET 18 NOVEMBRE 2019

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Le Maire présente les comptes administratifs de la commune et insiste sur 3 éléments conjoncturels particuliers :

- La baisse des charges de fonctionnement
- Des produits conformes aux ressources attendues
- Des recettes exceptionnelles aux excédents de clôture des budgets lotissements (54 000€)

➤ Résultat du budget communal : **769 569.99 €** (avec excédent reporté)

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES			
	Titres émis	608 208,64 €	1 991 457,47 €
DEPENSES			
	Mandats émis	813 998,83 €	1 473 472,74 €
RESULTAT EXERCICE		-205 790,19 €	517 984,73 €
RESULTAT REPORTE		165 158,41 €	251 585,26 €
Restes à réaliser 2019		-67 829,79 €	0,00 €
RESULTAT		-108 461,57 €	769 569,99 €

Concernant les dépenses, la commune constate une baisse des charges à caractères générales de 8.86%, les charges du personnel diminuent de 5.18% ainsi que les autres charges de gestion courante de 15.34% impactées par le transfert de la petite enfance à Quimper Bretagne

Occidentale. Concernant les charges financières, la baisse de 10.13% est mécanique car il s'agit de la diminution des intérêts liée au remboursement progressif des emprunts.

Au niveau des recettes, la commune connaît également une baisse concernant les produits de service (-20.9% dû à l'arrêt définitif des Temps d'Activités Périscolaires mais aussi au fait que seulement 11 mois de cantine et de garderie ont été facturés contre 14 mois en 2018)), les dotations de l'État continuent à diminuer (-2.92%). Par contre les autres produits de gestion courante font un bond de 894% dû aux excédents de lotissement reversés au budget de la commune.

Au 1^{er} janvier 2020, la dette de la commune est de 568 000€ soit 250€/habitant.

Le budget 2020 est basée sur un corps d'hypothèses qui voit la commune perdre :

- 116 000€ de dotations
- 64 000€ en produits de services et autres produits de gestion courante,

avec dans le même temps 50 000€ d'augmentation de charges.

Affectation du résultat excédentaire (517 984,73)

- Affectation complémentaire en section investissement : 440 000 €
- Excédent de fonctionnement : 329 569.99 €
- Besoin de financement d'investissement : 108 461.57 € (déficit + restes à réaliser)

⇒ **Soit un solde disponible de de 221 108.42 €.**

Le maire présente la proposition de budget 2020

➤ FONCTIONNEMENT

DEPENSES par chapitre	Montant proposé
Charges à caractère général	442 800 €
Charges du personnel	661 500 €
Atténuation de produits	12 000 €
Charges de gestion courante	407 890 €
Charges financières	35 000 €
Dépenses imprévues	35 409,75 €
Virement à l'investissement	340 000 €
Divers	10 920€
Total des Dépenses	1 945 519,75€

RECETTES par chapitre	Montant proposé
Atténuation de charges	9 500 €
Produits d'exploitation	157 600 €
Impôts et taxes	1 044 100 €
Dotations	393 700 €
Autres produits de gestion	3 000 €
Produits financiers	15 €
Produits exceptionnels	8 034.76 €
Excédent reporté	329 569,99€
Total des Recettes	1 945 519,75€

➤ INVESTISSEMENT

Projets principaux	Montant proposé
Achat de terrain	120 000 €
Etudes : archivage numérique, PLU,	25 000 €
Matériel et panneaux	70 000 €
Enfouissement du réseau rue du Puits	18 000 €
Eclairage	25 000€
Aires de jeux	55 000€
Terrain de Kerarzant	30 000 €
Programme important sur les bâtiments	232 000 €
Programme routier	270 000 €
Mobilier, Algeco & informatique	58 000 €

Autres éléments à budgéter :

- Remboursement prévisionnel du capital de la dette : 101 620 €
- Déficit d'investissement reporté 40 631.78 €
- Subvention QBO : 41 000 €
- Autres : 35 868.22 € (reprises de subvention, dépenses imprévues..)

➤ **Total du budget Investissement : 1 122 120€**

En conséquence, pour 2020, le budget global (Fonctionnement + Investissement) pour la commune s'élèvera à 3 067 639,75 €

Vote des délibérations :

- Mme LE STER 1ère adjointe soumet le compte administratif au vote : approbation à l'unanimité,
- L'affectation des résultats telle que proposée (440 000€ à l'investissement et 329 569.99 € en abondement de l'excédent de fonctionnement reporté en début d'exercice) est approuvée à l'unanimité,
- Approbation à l'unanimité des comptes de gestion établis par la Trésorerie et identiques aux comptes administratifs,
- Le Budget communal 2020 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR DES ETUDIANTS A L'ETRANGER

Monsieur Le Maire rappelle l'importance d'accompagner les jeunes Edernois dans la découverte d'autres pays et d'autres cultures, et que la commune a toujours accompagné ce type de projet personnel et professionnel. Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à Madame Eodez CADIOU et Madame Maëlle GOASMAT qui vont respectivement en Malaisie et en Espagne.

Vote POUR à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENSEMBLE AVEC LES AINES

L'association Ensemble avec les Aînés intervient à l'EHPAD et réalise des animations pour nos anciens. Elle a fait une demande de subvention en 2019 qui n'a pas été prise en compte par erreur. Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 150€/an pour les années 2019 et 2020 soit 300€.

Vote POUR à l'unanimité

RODP GAZ 2019

La commune étant desservie en gaz naturel, elle perçoit de G.R.D.F. une redevance pour occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

La redevance pour l'année 2019 a été calculée sur la base de 3 969 mètres et se monte à 296 €.

Vote POUR à l'unanimité

TRAVAUX DU SDEF A KERJEAN

Concernant la route de Kerjean, il est envisagé de faire une extension de l'éclairage public. L'estimation des dépenses pour l'extension de l'éclairage public s'élève à 15 145 € HT

Soit

- | | |
|-------------------------------|----------|
| - Financement du SDEF : | 2 625 € |
| - Financement de la commune : | 12 520 € |

Le maire propose le dispositif suivant :

- Valider le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public route de Kerjean
- Accepter le plan de financement proposé par le maire et pour le versement d'une participation pour un montant estimé de 12 520 €
- Autoriser le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants,

Vote POUR à l'unanimité

DENOMINATION DE VOIES

Suite à la nouvelle dénomination des voies de la commune, quelques ajouts sont à faire :

La création des voies suivantes :

- Vieille route de Kernalec
- Chemin de Lannenever

Et pour le nouveau lotissement route de Kerganaval, il est proposé de créer une nouvelle voie :

- Rue de Park Edern

Vote POUR à l'unanimité

PERSONNEL

MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL ET TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle AUFFRET pour présenter le tableau des emplois.

Elle explique que compte-tenu de la suppression d'un demi-poste d'Atsem, du départ d'un agent de restauration, de l'organisation des services scolaires et périscolaires, et le souhait d'un agent de réduire son temps de travail pour raison médicale, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois.

Madame AUFFRET présente le tableau avant et après, au total le temps de travail global est réduit de 0.03%.

Il est proposé de modifier la durée du temps de travail de 2 emplois

Le maire propose les modifications suivantes :

- pour le poste d'un agent d'entretien à temps non complet créé initialement pour une durée de 26.8 heures par semaine par délibération du 11 septembre 2013, passage à 25 heures par semaine à compter du 1er septembre 2020,
- pour le poste d'un agent des écoles à temps non complet créé initialement pour une durée de 29.04 heures par semaine par délibération du 28 septembre 2007 passage à 28 heures par semaine à compter du 1er septembre 2020.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vote POUR à l'unanimité

Fin de la séance à 21h45

Vote POUR à l'unanimité

